



La Lettre

des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 2

Février 2017



Le dossier :
bilan 2016 de la sécurité
dans le Pas-de-Calais

photo: Ministère de l'Intérieur

3 Le Pas-de-Calais-idoscope

4 Le dossier du mois : bilan 2016 de la sécurité dans le Pas-de-Calais

- ▣ La sécurité routière
- ▣ La sécurité publique

5 Les actualités

- ▣ La 12ème édition de l'Enduropale du Touquet
- ▣ Le Guide pratique des débits de boissons
- ▣ Connaître les Plans de Prévention des Risques d'Inondations
- ▣ Retour sur une opération de contrôle avec le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
- ▣ Le nouveau site internet impots.gouv.fr
- ▣ La qualité et la sécurité de l'alimentation : mission phare de la DDPP
- ▣ Cession de l'ancienne Caserne Frère à l'Etablissement Public Foncier
- ▣ La situation de l'emploi : une baisse encourageante
- ▣ Canal Seine-Nord Europe : une étape importante a été franchie

Rédactrice de la publication :
Fabienne Buccio, Préfète du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,
sauf mentions contraires



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62
[prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

Pas-de-Calais-idoscope



17 janvier - Rencontre avec les élèves du lycée
Guy Mollet d'Arras



20 janvier - Académie du Commandement
Rencontre avec les élèves d'HEC



20 janvier - Visite de Patrick Kanner à Outreau



28 janvier - Inauguration de la brigade de Marconne



31 janvier - Cérémonie d'accueil dans
la citoyenneté française



2 février - Etaples-sur-Mer
Lancement de la Plateforme Mobilité

Le dossier du mois

Bilan 2016 de la sécurité dans le Pas-de-Calais

La sécurité routière

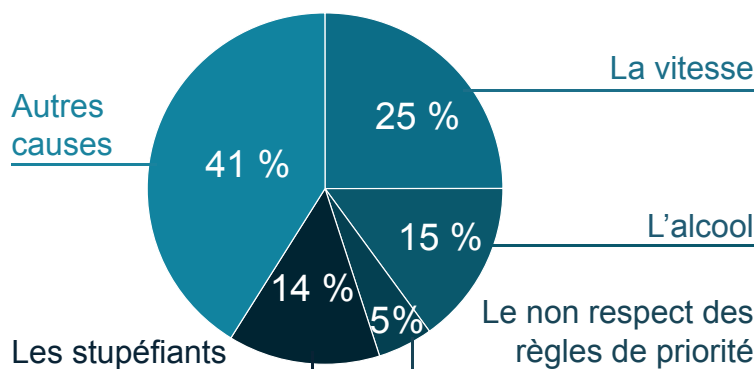
L'année 2016 est marquée par une stabilisation de l'accidentologie routière dans le Pas-de-Calais : le nombre de personnes tuées se stabilise à 67 comme en 2015.

Les piétons représentent 58% des victimes et les cyclistes 3%.

La part des tués parmi les 18-24 ans est en augmentation par rapport à 2015 (19% contre 15%).

Concernant les 25-44 ans : malgré une baisse du nombre de tués de 8% par rapport à 2015, ces derniers restent fortement impactés par la mortalité au regard de la population de cette catégorie d'âge. Les plus de 65 ans se trouvent dans une situation quasi identique.

En 2016, les principales causes présumées des accidents, toutes catégories confondues, ont été :



Quelques règles de prudence

- Respectez les limitations de vitesse.
- Adaptez votre vitesse aux circonstances
- Respectez les distances de sécurité
- Redoublez de vigilance la nuit
- Ne laissez pas un ami qui a bu reprendre le volant, refusez de monter dans un véhicule dont le conducteur n'est pas en état de conduire
- Reposez-vous : le risque d'avoir un accident est 8 fois plus important lorsqu'on est somnolent
- Avant de sortir, désignez Sam, celui qui ne boit pas, parmi vos amis (tirage au sort, jeux, volontariat).



67 personnes ont perdu la vie sur les routes du Pas-de-Calais en 2016



La vitesse excessive et l'alcool sont les causes principales des accidents mortels



19 % des accidents mortels concernent des jeunes âgés de 18 à 24 ans

Le dossier du mois

Bilan 2016 de la sécurité dans le Pas-de-Calais

La sécurité publique



Cambriolages → - 5,4 %

En 2016, les cambriolages de logements ont baissé de - 5,4 % (4650 faits contre 4918 faits en 2015, soit 268 faits en moins).

Les vols, qu'ils soient sans violence (- 0,17 %, 30 345 faits en 2016 contre 30 394 faits en 2015), ou avec violence (+ 0,6 %, 1354 faits contre 1345 faits en 2015) sont stables. On notera cependant une hausse des vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) : 200 faits en 2016 contre 181 en 2015.

Atteintes à l'intégrité physique → + 2,3 %

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation de 2,3 % (14 334 faits contre 14 007 faits en 2015 soit 327 faits en plus). Cette augmentation est due à la hausse :

- des violences sexuelles : + 5,7 % (1124 faits contre 1063 en 2015)
- des violences physiques non crapuleuses : + 1,6 % (9193 faits contre 9047 faits en 2015).
- des menaces et chantages : + 4,23 % (2 660 faits contre 2552 faits en 2015)



Escroqueries → -0,8 %

Avec 5734 faits en 2016 contre 5786 faits en 2015, les escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation sur le travail) sont quasiment stables : - 0,8 %

Ces chiffres confirment une tendance de long terme à la baisse en raison essentiellement d'une meilleure sécurisation des moyens de paiement.



Zoom

L'opération tranquillité vacances

Les particuliers, mais aussi les écoles, les entreprises, les foyers et les commerces peuvent solliciter gratuitement les services de police et de gendarmerie pour surveiller les lieux en cas d'absence. Cette opération est conduite tout au long de l'année.

Les «Voisins vigilants»

Les voisins vigilants sont sensibilisés à la surveillance des logements inhabités. Ils exercent une vigilance accrue à l'égard des comportements et événements suspects et s'engagent à signaler aux autorités compétentes tout fait anormal (véhicule semblant en repérage, dégradations, démarcheurs trop insistants...).

Les actualités

La 12ème édition de l'Enduropale du Touquet



Du vendredi 03 février au dimanche 5 février 2017 s'est déroulé le 12ème Enduropale du Touquet.

Cinq courses étaient ouvertes à près de 2000 engins motorisés de deux et quatre roues (quads). Cet événement a mobilisé plus de 200 policiers pendant 56 heures qui ont assuré les missions d'ordre public, de sécurisation et de circulation liées à cet événement.

Dans le cadre de ce dispositif, la sécurité publique du Pas-de-Calais a employé la Formation Motocycliste Urbaine Départementale. Des Sections d'Interventions, des unités cynophiles, des effectifs de la BAC, de police secours et des opérateurs radio ont également été mobilisés.

Une demie compagnie de CRS, une escadron de gendarmes mobiles, 27 militaires de l'opération sentinelle et la brigade équestre du Nord ont également participé à ces missions



Le Guide pratique des débits de boissons

Dans chaque commune, le maire veille à l'application de la législation encadrant la vente et la consommation d'alcool, dans le but de limiter les maladies graves et les accidents mortels.

Afin d'aider les élus, mais également les professionnels de la vente de boissons alcooliques ainsi que les associations et les particuliers, la Préfecture du Pas-de-Calais a mis en ligne un Guide pratique des débits de boisson détaillant la réglementation de manière claire et pratique, sous forme de fiches thématiques.

Ce guide pratique est à retrouver sur le site www.pas-de-calais.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - sécurité et prévention de la délinquance - Débits de boissons).



Connaître les Plans de Prévention des Risques d'Inondations

Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM) vient de lancer deux sites internet destinés à informer le grand public.

Ces sites permettent aux personnes qui le souhaitent de mieux appréhender les risques liés aux inondations, de comprendre le rôle des PPRI et de faire part de leurs éventuelles observations. Les données seront actualisées régulièrement en fonction de l'avancée des études techniques et de la concertation avec les communes.

Interactifs, ces espaces permettent également de poser des questions dont les réponses sont portées dans la rubrique Foire Aux Questions (FAQ) prévue à cet effet.

Deux sites sont actuellement accessibles :

www.ppri-clarence.fr :

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Clarence a été inscrit dans la démarche portée par l'Etat, les 57 communes ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin versant de la Clarence. Son élaboration est actuellement suivie par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.



www.ppri-marais-audomarois.fr

Prescrit pour 15 communes, le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Marais audomarois a démarré en 2015 et devrait aboutir à une consultation officielle en mars 2018.



Les actualités



Retour sur une opération de contrôle avec le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude

Une opération de contrôle, prévue par le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (C.O.D.A.F.), s'est tenue le 10 janvier dernier de 07 h 30 à 09 h 30. Sept enquêteurs de la brigade territoriale autonome d'Aire-sur-la-Lys ont procédé au contrôle de véhicules utilitaires, à la recherche d'éventuelles infractions liées au travail dissimulé.

10 véhicules de société ont ainsi fait l'objet de vérifications, un procès-verbal pour défaut de visite médicale préalable à l'embauche a été dressé.

3 autres infractions ont été relevées au titre du Code de la route : 2 pour transports d'enfants de moins de 10 ans sans rehausseur et 1 pour défaut de plaque «transport d'enfants».

Cette opération a également permis de rappeler aux conducteurs contrôlés quelques règles en matière de sécurité routière ou de législation du travail.

Le nouveau site internet impots.gouv.fr

La dématérialisation et les outils numériques simplifient et facilitent les démarches des usagers du service public. Le nouveau site internet de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), ouvert depuis le 5 janvier 2017, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il s'appuie sur un vaste travail de refonte ergonomique, graphique et technique totalement en phase avec les attentes des usagers.

Ce nouveau site simplifie l'accès aux services en ligne et à l'information. La présentation de la documentation a été entièrement repensée et son contenu réécrit. Le nouveau moteur de recherche est à la hauteur des derniers standards.

Il s'agit d'un site web adaptatif qui permet une consultation confortable quel que soit le support utilisé : PC, smartphone, tablette. Il est par ailleurs accessible aux personnes handicapées.



La qualité et la sécurité de l'alimentation : mission phare de la DDPP

Veiller à la qualité et la sécurité de l'alimentation est une des missions phare de la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.). Afin de garantir aux consommateurs la qualité et la sécurité des denrées alimentaires, les services de la DDPP du Pas-de-Calais effectuent **des contrôles permanents liés à :**

- la sécurité sanitaire des produits : absence de risques liés à la présence d'organismes microbiologiques, parasites, de risques chimiques ou physiques (radioactivité) ;
- la loyauté et à la détection des fraudes et falsifications ;
- l'information donnée aux consommateurs par le professionnel : origine des ingrédients, composition du produit, en particulier pour ce qui concerne les allergènes.

Ces contrôles sont réalisés à toutes les étapes de la chaîne alimentaire :

- en abattoir pour ce qui concerne les animaux de boucherie ;
- dans les établissements agréés qui transforment des denrées animales ou d'origine animale ;
- au stade de la première mise sur le marché : produits importés ou sites de fabrication ;
- à chacune des étapes de la commercialisation, jusqu'à la remise au consommateur, (restauration collective, moyennes et grandes surfaces, commerces de bouche, marchés, ventes directes à la ferme ou restauration commerciale).

A ces inspections, s'ajoute un plan de contrôle national annuel décliné au niveau départemental. Il prévoit de nombreux prélèvements permettant d'évaluer les éventuels dangers présents dans l'alimentation mais aussi les risques émergents.

La DDPP relaie les alertes nationales et communautaires lorsque des produits présentent ou sont susceptibles de présenter un risque pour les consommateurs. Elle gère par ailleurs les plaintes de consommateurs ou les toxi-infections alimentaires collectives.

Les inspecteurs disposent de plusieurs habilitations et pouvoirs leur permettant d'engager les suites pénales et/ou administratives appropriées à leurs contrôles. Ces mesures peuvent aller jusqu'à la fermeture des établissements ou le retrait de l'agrément sanitaire.



Les actualités

Cession de l'ancienne Caserne Frère à l'Etablissement Public Foncier



Le 31 janvier dernier Fabienne Buccio, Préfète du Pas-de-Calais, a signé, en mairie de Bapaume, l'acte de cession de l'ancienne Caserne Frère à l'Etablissement Public Foncier (EPF) représenté par sa Directrice Générale, Lorraine Bailly, en présence de Jean-Jacques Cotel, Député-Maire.

Cette signature est la conclusion d'un processus débuté en 2009 par le déclassement du domaine public. Les bâtiments de la caserne Frère ont en effet hébergé la

gendarmerie nationale jusque 2004.

Le temps et l'accompagnement nécessaire de la collectivité a permis, au regard d'importantes contraintes (cavités souterraines, désamiantage à prévoir, dépollution pyrotechnique), de trouver la solution adaptée en termes d'aménagement.

L'EPF, de mai à fin 2017, après une phase de travaux et d'études, remettra en état le site. La holding immobilière BECI sera ensuite chargée de créer un nouveau quartier qui comprendra : un bâtiment administratif, des commerces (5 enseignes, une quarantaine d'emplois créés), un béguinage d'une vingtaine de logements, 32 maisons individuelles et une quinzaine de logements collectifs.

Qu'est-ce que l'EPF ?

L'EPF Nord-Pas-de-Calais est au service des collectivités territoriales pour les aider dans la définition et la réalisation de leurs projets d'aménagement fonciers.

L'intervention de l'EPF se déroule en 6 étapes : contractualisation avec les collectivités territoriales, négociation et acquisition des biens situés dans le périmètre foncier défini, gestion du foncier acquis, réalisation de travaux de requalification si nécessaire, puis cession du foncier, prêt à un nouvel usage, à la collectivité ou à tout autre opérateur que celle-ci aura désigné et enfin suivi du projet réalisé par la collectivité.

Zoom

La situation de l'emploi : une baisse encourageante

Pour la région Hauts-de-France, fin décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emplois tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 375 523. Ce nombre baisse de -0,4% sur trois mois (soit - 1475 personnes) et diminue de -2,9% sur un an.

Pour le Pas-de-Calais, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A s'établit à 87 263 fin décembre. Ce nombre baisse de -1,9% sur trois mois (soit - 1 660 personnes) et diminue de -6% sur un an.

Les actualités

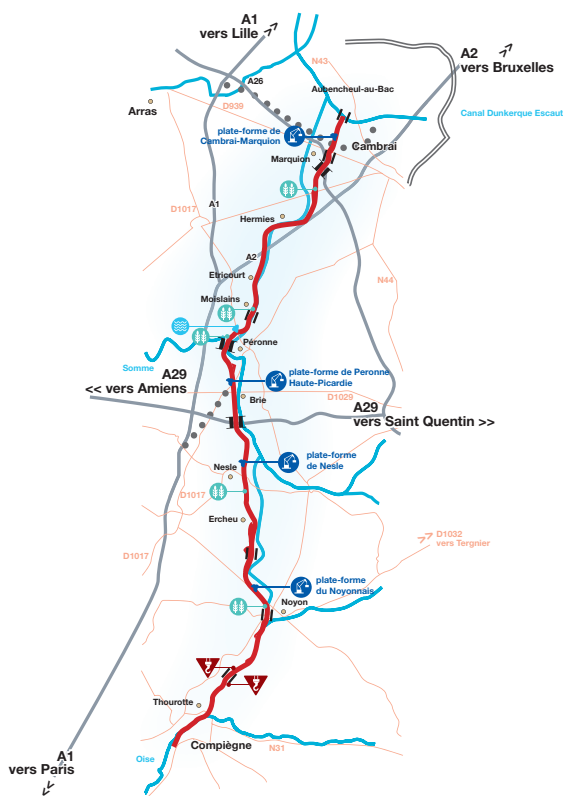
Canal Seine-Nord Europe : une étape importante a été franchie

Le protocole de financement a été validé le 28 novembre dernier. avec un financement à parité Etat/collectivités territoriales pour un coût total de 4.5 milliards d'euros.

L'ensemble des partenaires de ce projet structurant pour les territoires (Voies Navigables de France, Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, Conseil Régional des Hauts-de-France, Services de l'Etat...) sont mobilisés au sein du comité territorial artois-cambresis (CTAC). Ce comité pilote la démarche «Grand Chantier» qui vise à assurer le lien permanent entre les besoins du territoire et les contraintes et opportunités du chantier.

Les priorités du comité sont notamment le projet de réalisation d'une plateforme multimodale à Marquion, les retombées économiques en termes d'emplois et la communication autour du projet (mise en ligne depuis le 15/09/2016 du site internet <https://canal-seine-nord-europe.fr/>).

Le dernier comité territorial Artois Cambresis s'est tenu le 20 janvier. Il fut l'occasion pour les EPCI concernés de présenter leurs projets d'aménagement bord à canal, projets qui vont pouvoir maintenant être analysés et pris en compte par VNF. Ce comité a par ailleurs validé la mise en place d'un groupe de travail agriculture-environnement qui sera piloté par la DDTM.



107	km de long	2	quais de débordement
54	mètres de large	5	équipements pour la plaisance
4,5	mètres de profondeur	1	bassins réservoirs d'eau
55	millions de m ³ de terre déplacés		tracé du canal après reconfiguration (2014)
6	écluses		autoroute
3	ponts canaux		route
61	ponts routiers et ferroviaires		voie d'eau (fleuve, canal...)
4	plates-formes d'activités		voie ferrée
5	quais céréaliers	 futur raccordement ferroviaire

Source : Voies Navigables de France

Retrouvez au quotidien l'actualité de l'ensemble des services de l'État sur les réseaux sociaux

- www.pas-de-calais.gouv.fr
- facebook.com/prefetpasdecalais
- twitter.com/prefet62
- [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

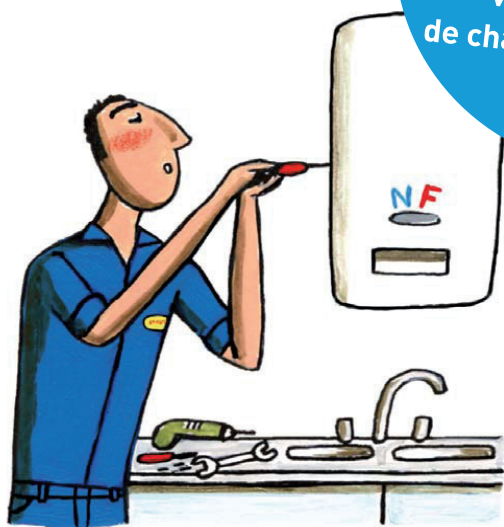
- facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais
- twitter.com/PoliceNat62



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES
VERIFIER
ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz **toxique**, **invisible**, **inodore**, **non-irritant**... et **mortel**.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr